

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°363

DÉCEMBRE 2023

1. COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur, réuni le vendredi 8 décembre 2023 en visioconférence a pris les décisions suivantes :

▪ Règlement intérieur

Les modifications apportées à l'annexe 1 du règlement intérieur, règlement disciplinaire, ont été approuvées. Vous pouvez les consulter [en cliquant ici](#)

▪ Honorariat des arbitres

L'honorariat a été accordé à :

- MEILLAND Patrick	AC Sassenage	Ligue AURA
- BENTOGLIO André	A Sainte-Livrade	Ligue Nouvelle-Aquitaine
- BONNET Gérard	AC Grisollais	Ligue Occitanie

▪ Médailles d'honneur 2023

La médaille d'honneur de la FFA a été décernée pour 2023, aux personnes suivantes :

- FLEURET John	SN Tain-Tournon	Ligue AURA
- MERLE Stéphanie	ASUL Aviron	Ligue AURA
- LLANTE Olivier	SR Rennaises	Ligue Bretagne
- PEROT Soizick	A Pays de Redon	Ligue Bretagne
- BOURQUEL Hervé	CNRR Reims	Ligue Grand-Est
- SIMON Joël	SN Pont-à-Mousson	Ligue Grand-Est
- LECOINTE Dominique	A Boulogne	Ligue Hauts de France
- HILAIRE Gérard	SN Lagny	Ligue IDF
- DAMESTOY Georges	SN Bayonne	Ligue Nouvelle-Aquitaine
- LISSARD Patrick	SN Bayonne	Ligue Nouvelle-Aquitaine
- LHERM Jean-Pierre	CN Grenade et Castelnaud	Ligue Occitanie
- SIGAL Delphine	A Agde	Ligue Occitanie
- BOUDOUX Nadia	SN Avignon	Ligue PACA
- JOUVRAY Lydie	RCC Mandelieu	Ligue PACA
- PUECH Marc	Base Nautique Mascareignes	Ligue Réunion

▪ Grande Médaille d'Or 2023

La Grande Médaille d'Or 2023 a été attribuée à Bénédicte OUVRY, elle lui sera remise lors de l'Assemblée générale de la FFA à Sainte-Livrade le 16 mars 2024.

▪ Appel à candidature pour la Commission de surveillance des opérations électorales

Cette commission est chargée de contrôler la régularité des opérations de vote relatives à l'élection du Comité directeur, du président et du bureau de la fédération ou à la révocation du Comité directeur. Elle se compose de trois personnalités qualifiées élues pour 4 ans, 6 mois avant l'Assemblée générale électorale. Les membres de cette commission ne peuvent pas être candidats à l'ensemble des instances dirigeantes de la fédération ou des organismes déconcentrés. Dans le cadre des assemblées générales électorales, ils ne peuvent être votants.

Les candidatures devront parvenir à la FFA, sur le formulaire joint, avant le 10 février 2024 dernier délai. Celui-ci peut également être téléchargé du site internet de la FFA.

▪ Radiations

- Club de Voile de Mallet (C15008)	Ligue AURA
- Just Row It (C33044)	Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Club Nautique des Salles sur Verdon (C83017)	Ligue PACA
- Rowing Club de l'Argens (C83004)	Ligue PACA

CANDIDATURE
Commission de surveillance
des opérations électorales
Assemblée Générale du 16 novembre 2024

A retourner à la FFA avant le 10 février 2024, dernier délai

Je soussigné(e)

Nom : ----- Prénom :-----

Date de naissance : ----- Lieu :-----

Profession :-----

Adresse :-----

Tél. Portable : -----

Email :-----

Club :-----

N° de licence : -----

déclare être candidat(e) à la Commission de surveillance des opérations électorales pour l'Assemblée générale électorale de la FFA qui se tiendra en visioconférence le 16 novembre 2024.

Date :----- Signature :